



Démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

10 avril 2024

## Introduction

La démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt, lancée par le Ministère, permet, à la population et à ses partenaires, de transmettre leurs opinions et leurs expertises en matière de :

- Aménagement durable et productivité des forêts;
- Approvisionnement en bois;
- Conciliation des usages;
- Développement économique et retombées régionales;
- Partenariats autochtones (sujet non traité, dans le cadre de cette analyse).

La réflexion à venir portera sur les sujets ci-dessus, à partir de l'expertise de la TGIRT, de certains comités de la MRC et des réflexions sur l'adaptation aux changements climatiques.

## Aménagement durable des forêts

### Changements climatiques

En tenant compte des changements climatiques, dans l'aménagement durable des forêts, il est important d'adapter les travaux, afin de produire différemment, et ce, à moyen terme. Il faut une forêt mieux adaptée, entre autres avec les feux et les insectes, que ce soit par la régénération naturelle ou artificielle.

Les aléas climatiques ont également un impact économique important sur tout le processus et la planification de la récolte. Les variations récurrentes de température, en période hivernale (gel, dégel, redoux), et l'arrivée plus hâtive de la période de dégel printanière, ont un impact financier considérable sur les entreprises forestières, donc directement sur le coût de cette matière première primordiale.

De même, les épisodes de fortes pluies, de forts vents et autres phénomènes météorologiques, entraînent nécessairement des coûts en termes d'entretien du réseau routier, d'accessibilités aux chantiers et sur les périodes de transport.

Il serait important, dans le cadre de la gestion des forêts, de consulter les plans en adaptation des changements climatiques, adoptés par les MRC des Laurentides, qui présentent leurs visions face à ces changements.

Enfin, une grande partie des solutions doit venir des acteurs de la forêt, présents sur le terrain, qui subissent et connaissent les impacts des changements climatiques sur les opérations.

### Aires d'intensification de production ligneuse

La mise en place d'AIPL, dans une optique de gestion globale du territoire, serait avantageuse. Il serait important d'y intégrer des modalités d'aménagement forestier permettant de maintenir la biodiversité.

## Séquestration de carbone

La séquestration du carbone par la forêt publique et privée est importante, dans un contexte de changements climatiques. La création de forêts résilientes, en santé et en croissance, participe positivement à la séquestration du carbone.

## Zonage forestier

Il faut revoir l'affectation du territoire avec les nouvelles réalités. De plus, il faut maintenir les investissements forestiers, et ce, tout en protégeant les milieux fragiles et exceptionnels. Il est important de demeurer à l'écoute du milieu municipal et de ses attentes, face au développement et à la mise en valeur de la forêt publique. La région des Laurentides a récemment abouti à un important travail de réflexion et de vision municipale de l'affectation des terres publiques (VMATP). Les résultats de ce travail vont être déposés sous peu, après des instances régionales du MRNF.

## Réseau de chemins multiusages

La planification forestière doit tenir compte de la sortie des bois, lien à recréer, entre autres, grâce à une approche par bassin versant. Lors de l'harmonisation des chantiers, les préoccupations sont beaucoup plus axées sur la sécurité et sur les chemins que sur l'aménagement forestier tel quel.

## Financement des réseaux de chemins multiusages

Il faut encourager financièrement (grâce à de nouveaux programmes) les initiatives de tous les utilisateurs, pour l'entretien des chemins, afin de maintenir la sécurité et la protection de l'environnement.

Il existe plusieurs modèles de financements de projets d'entretien du réseau, mis sur pied, par des regroupements de partenaires régionaux. Il serait intéressant de procéder à un inventaire de ces différents modèles, de s'inspirer mutuellement des « bons coups » et de voir comment le MRNF peut faire partie de ses ententes. L'implication de tous les acteurs permet un meilleur suivi et un entretien, aucun délaissement, puisque quelqu'un d'autre le prend en charge, soit le ministère et les utilisateurs de la forêt qui deviennent parties prenantes.

Il serait aussi nécessaire de se pencher sur le partage des coûts d'entretien, pour les chemins municipaux, et d'améliorer la sécurité.

## Démantèlement de chemin, à la suite des aménagements

C'est un outil pour gérer l'accès à la forêt et pour prévenir la dégradation des chemins, afin de diminuer l'impact sur l'environnement. Il faut cependant simplifier la procédure tout en maintenant un bon système de communication, pour ainsi s'assurer de tenir compte des impacts sur l'ensemble des utilisateurs potentiels de ces routes d'accès : résidents, trappeurs et villégiateurs.

## Approvisionnement en bois

### Planification forestière

Il faut améliorer la communication, avec les gens, pour faire connaître la planification forestière. Il faut aussi éduquer les gens sur l'importance de l'aménagement forestier et sur la production de bois. L'aménagement forestier fait partie de l'économie et du maintien de plusieurs MRC. La révision de l'affectation du territoire va aider à identifier les particularités du territoire et devrait permettre une meilleure planification, donc mieux adaptée.

### Plans d'aménagements

Le partage actuel de la planification forestière, entre le ministère et l'industrie, est complexe à comprendre et lourd à harmoniser.

## Conciliation des usages

### La TGIRT

Les TGIRT sont d'excellents moyens pour concilier les usages du territoire, dont l'aménagement forestier. Les membres discutent de divers enjeux qui touchent la région des Laurentides, et par l'entremise de ce canal, la TGIRT peut transmettre au MRNF :

- Des recommandations sur les secteurs d'interventions vs les particularités du territoire et les affectations;
- Des objectifs locaux d'aménagement propre au territoire;
- Des opinions sur des enjeux ou des changements présentés par le MRNF.

De plus, étant donné la forte occupation et la diversité des usages du territoire des Laurentides, il y a aussi les comités ciblés. De concert avec les TGIRT, la direction régionale de la gestion des forêts du MRNF organise des comités ciblés qui s'insèrent dans le processus régional de participation publique, pour la gestion forestière. Ces comités permettent d'analyser les secteurs d'intervention préalablement à leur présentation à la TGIRT. Cette initiative répond notamment au *Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique* qui souligne que la « *combinaison de méthodes de participation constitue une bonne pratique pour tirer profit des avantages propres à chacune d'elles et pour compenser les faiblesses en matière de représentativité, d'accessibilité et de degré d'engagement recherché* ».

Les comités ciblés rassemblent les utilisateurs directement concernés, afin de convenir de mesures d'harmonisation précises, pour un secteur d'intervention. Ces rencontres sont ponctuelles et viennent combler un besoin d'informations et de compréhension, entre les utilisateurs, très importante dans le contexte régional des Laurentides.

Les TGIRT et les moyens mis en place, par celles-ci, permettent de créer des liens de confiance entre les acteurs, sur le territoire. Elles améliorent la visibilité et l'harmonisation des aménagements forestiers, sur le territoire des Laurentides.

### Consultation sur les grandes orientations

Les TGIRT et les MRC devraient être consultées au niveau stratégique, lors de discussions, sur les grandes orientations. Les TGIRT regroupent les principaux représentants des utilisateurs de la forêt, qui font ou qui organisent des activités sur le territoire. Elles ont de grandes connaissances sur les enjeux et les particularités du territoire des Laurentides. Elles sont des partenaires de confiance, du MRNF, et fournissent une grande expertise.

### Consultations sur les plans publics d'aménagement

Le processus actuel de consultation, sur les plans publics d'aménagement, est organisé grâce à la délégation du pouvoir aux MRC, à travers le PADF. Les consultations publiques des PAFIT et des PAFIO sont réalisées en collaboration avec le ministère.

Présentement, les secteurs d'interventions passent en consultations publiques, aux 2 ans, afin de récupérer les préoccupations des utilisateurs et de la population. Au moment où le chantier doit être harmonisé, en vue des travaux, le MRNF propose la tenue d'un comité ciblé, en vue de convenir de certaines mesures d'harmonisation, selon les préoccupations émises. Ensuite, la prochaine étape est la TGIRT, où les recommandations finales sont orientées et où la décision d'harmoniser ou non le chantier est prise. Le BGA, responsable des travaux, s'occupe ensuite de l'harmonisation opérationnelle, avec les gens concernés, sur le terrain, où ils conviennent de mesures opérationnelles, afin de réaliser les travaux prochainement. L'annexe 1 montre bien ce processus.

Ce processus fonctionne bien pour la région des Laurentides, car il permet de créer un canal de communication entre les différents utilisateurs, de développer des relations d'affaires et de faciliter l'harmonisation de leurs activités.

### Processus d'harmonisation pour tous les usages du territoire

Il pourrait être pertinent de créer un moyen de communication entre les ministères et les utilisateurs, pour utiliser leurs connaissances du territoire et pour mieux connaître l'ensemble des projets, en développement sur le territoire public. De plus, il vaut mieux informer les nouveaux utilisateurs de leurs droits et obligations que des droits déjà consentis. Par exemple, un nouveau détenteur de bail de villégiature doit savoir que des travaux d'aménagement forestier vont être planifiés et réalisés à proximité.

Il existe toujours une certaine dichotomie entre les planifications forestières du secteur « forêt » et les planifications de développement et de mise en valeur du secteur « territoire », du MRNF, et ce, malgré certains efforts déployés, depuis quelques années.

À l'instar de l'usage « extraction minière », l'usage « forestier » semble toujours présent sur la majeure partie du territoire public.

Comme mentionné plus haut, l'implication du milieu municipal, dans les planifications gouvernementales, ainsi que dans l'élaboration des outils, encadrant le développement de la villégiature, nous apparaît essentiel. Les particularités régionales doivent être tenues en compte. L'application mur à mur des modèles d'occupations et d'exploitation des ressources naturelles, en territoire public, demeure inacceptable.

Enfin, il serait important d'apporter une réflexion sur l'affectation forestière, en lien avec l'utilisation du territoire, et de déterminer des modalités claires, pour l'aménagement forestier, sur certains territoires fortement utilisés.

## Développement économique et retombées régionales

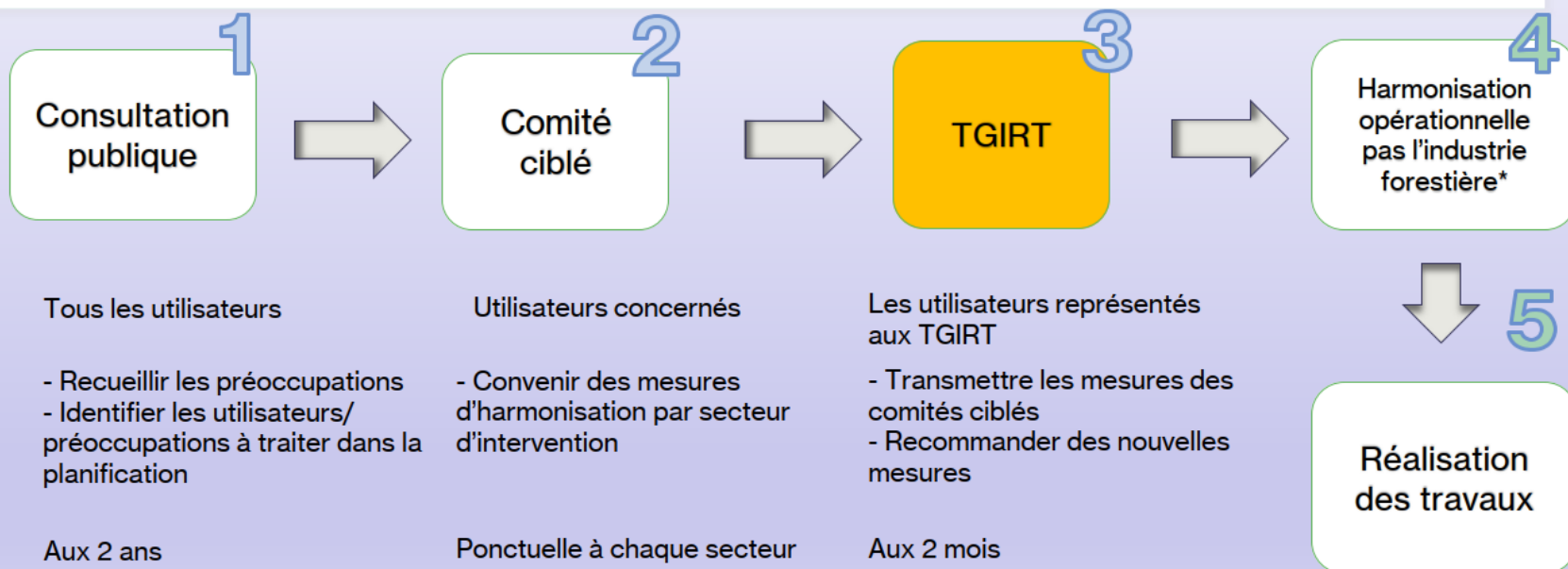
### Contribution de la forêt au développement économique

Le secteur forestier est un secteur économique important pour la MRC. La récolte et le transport des bois, les travaux de remise en production et d'éducation des peuplements, ainsi que la transformation du bois font partie de l'économie régionale. Plusieurs petites et moyennes entreprises, certaines familiales, œuvrent, dans ce secteur.

Il faut assurer de façon continue l'approvisionnement en bois, créer des emplois de qualité, et d'assurer des conditions optimales, pour les entrepreneurs, sur place. Il est important aussi de maintenir des programmes de formation, entre autres, dans des centres de formation professionnelle, afin de garantir une main-d'œuvre de qualité.

Finalement, les municipalités désirent être plus impliquées, dans les décisions prises sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources, sur leur territoire. Elles souhaitent ainsi diminuer les inconvénients reliés à l'exploitation des ressources et pouvoir plus bénéficier des différentes retombées économiques et autres.

# Processus d’harmonisation des Laurentides



\* En tant que responsables de la voirie et de la récolte, les industriels forestiers:  
 - Participent aux comités ciblés  
 - Réalisent les harmonisations opérationnelles  
 Cette démarche est préalable à l'autorisation des travaux par le MRNF